



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE. <u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026.	
Délibération n°260401_22	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u> <i>Désignation de deux représentants de la Commune au Conseil d'école Hortense TANVET</i>

Madame le Maire rappelle que, dans chaque école maternelle et élémentaire est instauré un Conseil d'école.

Ce Conseil comprend en tant que membre ayant le droit de vote :

- Le Directeur de l'école,
- Le Maire ou son représentant,
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal,
- Des représentants élus des parents d'élèves,
- Le délégué départemental de l'Education Nationale.

Peuvent également être associés au Conseil d'école, sans droit de vote :

- Des personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- Des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- De l'équipe médicale scolaire,
- Des assistantes sociales,
- Des ATSEM,
- Des suppléants des représentants d'élèves.

Madame le Maire précise que Madame Océane LEHY, adjointe en charge de l'éducation-enfance-jeunesse sera chargée de la représenter auprès du Conseil d'école.

Madame le Maire propose donc de désigner, conformément au Code de l'éducation, un membre du Conseil Municipal faisant parti de la Commission éducation-enfance-jeunesse afin de siéger au sein du Conseil d'école.

La candidature de M. Laurent TEMPLÉ est proposée.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 dernier alinéa et L.2121-33,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article D.411-1,

Vu la présentation au Bureau Municipal le 23 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner deux représentants de la commune pour siéger au Conseil d'école Hortense TANVET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

- ▶ **DÉCIDE** que la nomination du représentant de la Commune au Conseil d'école Hortense TANVET se fera par un vote à main levée ;
- ▶ **DÉSIGNE** Mme Océane LEHY, adjointe en charge de l'éducation enfance jeunesse pour représenter le Maire en son absence au Conseil d'école Hortense TANVET,
- ▶ **DÉSIGNE** M. Laurent TEMPLÉ en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'école Hortense TANVET.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

